



LETTRE ENCYCLIQUE
«AD CŒLI REGINAM»

DE SA SAINTETÉ PIE XII,
SUR LA ROYAUTÉ DE MARIE
ET L'INSTITUTION DE SA FÊTE
(11 OCTOBRE 1954)



MARIA V

M A R I A

ÉTUDES SUR LA SAINTE VIERGE

sous la direction
D'HUBERT DU MANOIR, S. J.
Professeur à l'Institut Catholique de Paris

TOME V



LETTRE ENCYCLIQUE « AD CŒLI REGINAM »
de Sa Sainteté Pie XII
sur la Royauté de Marie et l’Institution de sa Fête
(11 octobre 1954)

DEPUIS les premiers temps de l’Église catholique, le peuple chrétien a adressé à la Reine du ciel ses supplications et ses chants de louange et d’amour dans les circonstances heureuses, et surtout dans les périodes de graves difficultés; et jamais l’espérance mise en la Mère du divin Roi Jésus-Christ ne fut déçue, jamais ne s’affaiblit la foi qui nous a appris que la Vierge Marie Mère de Dieu règne sur l’univers entier avec un cœur maternel, tout comme elle est couronnée d’une royale couronne de gloire dans la béatitude céleste.

Or, après les calamités qui jusque sous Nos yeux ont couvert de ruines des villes florissantes et des villages en grand nombre, Nous voyons avec douleur déborder les flots dangereux de tant de misères morales, Nous apercevons parfois les bases mêmes de la justice sapées et les plaisirs corrupteurs triomphant un peu partout. Dans cette situation menaçante et incertaine, Nous éprouvons la plus profonde angoisse; aussi recourons-Nous avec confiance à Marie Notre Reine, lui manifestant non seulement Nos sentiments d’amour, mais aussi ceux de quiconque se glorifie du nom de chrétien.

Nous aimons à rappeler que le 1^{er} novembre de l’Année Sainte 1950, en présence d’un grand nombre de cardinaux, d’évêques, de prêtres et de fidèles accourus du monde entier, Nous avons défini le dogme de l’Assomption de la Très Sainte Vierge au ciel¹, où en corps et en âme elle règne avec son Fils unique parmi les chœurs des anges et des saints. En outre, à l’occasion du centenaire de la définition du dogme de l’Immaculée Conception par Pie IX, Notre prédécesseur d’immortelle mémoire, Nous avons promulgué l’Année Mariale actuellement en cours², et c’est maintenant pour Notre

¹ Cf. Constitution Apostolique *Munificentissimus Deus*, A.A.S., XLII, 1950, p. 753 sq. Cf. *Maria*, t. III, p. 801-814.

² Cf. Lett. Enc. *Fulgens corona*, A.A.S., XLV, 1953, p. 577 sq. Cf. *Maria*, t. III, p. 779-795.

QUELQUES DOCUMENTS

œur de Père une grande satisfaction de voir non seulement à Rome — surtout à Sainte-Marie-Majeure où des multitudes viennent témoigner de leur confiance et de leur grand amour envers leur Mère du ciel — mais aussi dans toutes les régions du monde, la piété envers la Vierge Mère de Dieu refleurir de plus en plus et les principaux sanctuaires de Marie recevoir sans cesse de très nombreux et pieux pèlerinages de fidèles.

Et tous savent que toutes les fois que Nous en eûmes l'occasion, dans les allocutions d'audience ou les radiomessages adressés au loin, Nous avons exhorté tous les fidèles à aimer de tout leur cœur, comme il convient à des fils, leur Mère très bonne et très puissante. A ce sujet, il nous plaît de rappeler le message radiophonique adressé au peuple portugais à l'occasion du couronnement de la statue miraculeuse de Fatima³, et que Nous avons appelé Nous-même le message de la « Royauté » de Marie⁴.

Pour mettre donc en quelque sorte le comble à ces marques de Notre piété envers la Mère de Dieu, que le peuple chrétien a accueillies avec tant d'ardeur, pour conclure heureusement l'Année Mariale qui approche désormais de sa fin et pour accéder aux demandes instantes qui Nous parviennent à ce sujet de toutes les parties du monde, Nous avons décidé d'instituer la fête liturgique de « la Sainte Vierge Marie Reine ».

Nous ne voulons pas proposer par là au peuple chrétien une nouvelle vérité à croire, car le titre même et les arguments qui justifient la dignité royale de Marie ont déjà de tout temps été abondamment formulés et se trouvent dans les documents anciens de l'Église et dans les livres liturgiques.

Nous entendons seulement les rappeler par cette Encyclique, pour renouveler les louanges de Notre Mère du ciel, pour ranimer dans tous les esprits une piété plus ardente envers elle, et contribuer ainsi à leur bien spirituel.

I. LA ROYAUTÉ DE MARIE DANS LES TEXTES DE LA TRADITION

Le peuple chrétien, même dans les siècles passés, croyait avec raison que celle dont est né le Fils du Très-Haut, qui « régnera à jamais dans la maison de Jacob⁵ », « Prince de la paix⁶ », « Roi des rois et Seigneur des seigneurs⁷ », avait reçu plus que toute autre créature des grâces et priviléges uniques; considérant aussi les relations étroites qui unissaient la mère au fils, il a reconnu sans

³ Cf. A.A.S., XXXVIII, 1946, p. 264 sq.

⁴ Cf. *L'Osservatore Romano* du 19 mai 1946.

⁵ *Luc*, I, 32.

⁶ *Is.* IX, 6.

⁷ *Apoc.* XIX, 16.

peine l'excellence royale de la Mère de Dieu au-dessus de tout.

C'est pourquoi il n'est pas étonnant que les anciens écrivains ecclésiastiques, forts de la parole de l'archange saint Gabriel prédisant que le Fils de Marie régnerait éternellement⁸, et de celle d'Elisabeth, qui en la saluant avec respect l'appelait « la Mère de mon Seigneur⁹ », aient déjà appelé Marie « la Mère du Roi », « la Mère du Seigneur », montrant clairement qu'en vertu de la dignité royale de son Fils elle possédait une grandeur et une excellance à part.

Aussi saint Ephrem, dans l'ardeur de son inspiration poétique, la fait-il parler de la sorte : « Que le ciel me soutienne de son étreinte, car j'ai été honorée plus que lui. En effet, le ciel ne fut pas ta mère, mais tu en as fait ton trône. Combien la Mère du Roi est-elle plus honorable et plus vénérable que son trône¹⁰ ! » Et ailleurs il la prie en ces termes : « ...noble vierge et patronne, Reine, Maîtresse, garde-moi, protège-moi, de peur que Satan, auteur de tout mal, ne se réjouisse à mon sujet et que le criminel adversaire ne triomphe en moi¹¹. »

Saint Grégoire de Nazianze appelle Marie « Mère du Roi de tout l'univers », « Mère Vierge (qui) a enfanté le Roi du monde entier¹² ». Prudence déclare que « cette Mère s'étonne d'avoir engendré Dieu comme homme et même comme Roi suprême¹³ ».

Cette dignité royale de la Bienheureuse Vierge Marie est clairement et nettement signifiée par ceux qui l'appellent « Souveraine », « Dominatrice », « Reine ».

Déjà, dans une homélie attribuée à Origène, Marie est appelée par Elisabeth non seulement « Mère de mon Seigneur », mais « ma Souveraine¹⁴ ».

La même idée ressort du passage suivant de saint Jérôme, dans lequel, parmi les différentes interprétations du nom de Marie, il met en dernier lieu celle-ci : « Il faut savoir qu'en syriaque Marie signifie Souveraine¹⁵. » Après lui, saint Chrysologue formule la même pensée d'une manière encore plus affirmative : « Le mot hébreu Marie se traduit en latin Souveraine : l'ange l'appelle Souveraine pour qu'elle cesse de trembler comme une servante, elle à qui

⁸ Cf. *Luc*, I, 32, 33.

⁹ *Luc*, I, 43.

¹⁰ ST. EPHREM, *Hymnes sur la Bienheureuse Marie*, éd. Th. J. Lamy, t. II, Malines, 1886, hymn. XIX, p. 624.

¹¹ Id., *Oraison à la très sainte Mère de Dieu*; *Opera omnia*, éd. Assemani, t. III (grec), Rome, 1747, p. 546.

¹² ST GREG. DE NAZIANZE, *Poèmes dogmatiques*, XVIII, v. 58, P.G., XXXVII, 485.

¹³ A. PRUDENCE, *Dittochaeon*, XXVII, P.L., LX, 102 A.

¹⁴ *Homélies sur St Luc*, *Homélie VII*; éd. Rauer, *Origenes Werke*, t. IX, p. 48. Cf. P.G., XIII, 1902 D.

¹⁵ ST. JÉRÔME, *Livre des noms hébreux*, P.L., XXIII, 886.

QUELQUES DOCUMENTS

l'autorité même de son Fils a obtenu de naître et d'être appelée Souveraine¹⁶. »

Epiphane, évêque de Constantinople, écrivant au Souverain Pontife Hormisdas, dit qu'il faut prier pour que l'unité de l'Église soit conservée « par la grâce de la sainte et consubstantielle Trinité et par l'intercession de notre sainte Souveraine, la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu¹⁷ ».

Un auteur de la même époque salue en ces termes solennels la Sainte Vierge assise à la droite de Dieu pour lui demander de prier pour nous : « Souveraine des mortels, très sainte Mère de Dieu¹⁸. »

Saint André de Crète attribue plusieurs fois à la Vierge Marie la dignité de Reine; il écrit par exemple : « (Jésus) transporte aujourd'hui hors de sa demeure terrestre la Reine du genre humain, sa Mère toujours Vierge dans le sein de laquelle, sans cesser d'être Dieu, il a pris la forme humaine¹⁹. » Et ailleurs : « Reine de tout le genre humain, fidèle en réalité au sens de ton nom et qui, Dieu seul excepté, dépasse toute chose²⁰. »

Saint Germain salue en ces termes l'humble Vierge : « Assieds-toi, ô Souveraine, il convient en effet que tu sièges en haut lieu puisque tu es Reine et plus glorieuse que tous les rois²¹. » Il l'appelle aussi « Souveraine de tous les habitants de la terre²² ».

Saint Jean Damascène lui donne le nom de « Reine, Patronne, Souveraine²³ », et même de : « Souveraine de toute créature²⁴ »; un ancien écrivain de l'Église occidentale l'appelle : « Heureuse Reine », « Reine éternelle près du Roi son Fils », elle dont « la tête blanche comme la neige est ornée d'un diadème d'or²⁵ ».

Enfin, saint Ildefonse de Tolède unit presque tous ses titres d'honneur en cette salutation : « O ma Souveraine, Maîtresse su-

¹⁶ ST PIERRE CHRYSOLOGUE, *Sermon CXLII sur L'Annonciation de la B.M.V.*, P.L., LII, 579 C. Cf. aussi 582 B, 584 A : « *Regina totius exstitit castitatis* ».

¹⁷ *Lettre d'Epiphane évêque de Constantinople*, P.L., LXIII, 498 D.

¹⁸ *Discours sur la Dormition de la très Sainte Mère de Dieu* (parmi les œuvres de ST MODESTE), P.G., LXXXVI, 3306 B.

¹⁹ ST ANDRÉ DE CRÈTE, *Homélie II sur la Dormition de la très Sainte Mère de Dieu*, P.G., XCIV, 1079 B.

²⁰ Id. *Homélie III sur la Dormition de la très Sainte Mère de Dieu*, P.G., XCIV, 1099 A.

²¹ ST GERMAIN, *Sur la Présentation de la très Sainte Mère de Dieu*, I, P.G., XCIV, 303 A.

²² Id. *Sur la Présentation de la très Sainte Mère de Dieu*, II, P.G., XCIV,

³¹⁵ C.

²³ ST JEAN DAMASCÈNE, *Homélie I sur la Dormition de la B.V.M.*, P.G., XCIV,

⁷¹⁹ A.

²⁴ Id., *Sur la foi orthodoxe*, I, IV, c. XIV, P.G., XLIV, 1158 B.

²⁵ *Les louanges de Marie* (parmi les œuvres de VENANCE FORTUNAT) P.L., LXXXVIII, 282 B et 283 A.

prême, Mère de mon Souverain, tu règnes sur moi... Souveraine parmi les servantes, Reine parmi tes sœurs²⁶. »

A partir de ces témoignages et d'autres semblables et presque innombrables qui remontent à l'antiquité, les théologiens de l'Eglise ont élaboré la doctrine selon laquelle ils appellent la Très Sainte Vierge Reine de toutes les créatures, Reine du monde, Souveraine de l'univers.

Les Pasteurs suprêmes de l'Eglise ont estimé de leur devoir d'approver et d'encourager par leurs exhortations et leurs éloges la piété du peuple chrétien envers sa Mère du ciel et sa Reine. Aussi, pour ne pas parler des documents des Papes récents, rappelons simplement ceux-ci : dès le VII^e siècle, Notre Prédécesseur saint Martin I^{er} appelle Marie « Notre glorieuse Souveraine toujours Vierge²⁷ »; saint Agathon, dans son Epître synodale aux Pères du sixième Concile œcuménique dit d'elle « notre Souveraine, vraiment Mère de Dieu au sens propre²⁸ »; au VIII^e siècle, Grégoire II, dans sa Lettre au patriarche saint Germain, qui fut lue aux acclamations de tous les Pères du septième Concile œcuménique, lui donne le titre de « Souveraine universelle et vraie Mère de Dieu », et de « Souveraine de tous les chrétiens²⁹ ».

Rappelons, en outre, que Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Sixte IV, mentionnant avec faveur la doctrine de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge dans sa Lettre apostolique *Cum praeexcelsa*³⁰, commence par appeler Marie « Reine du ciel et de la terre », et affirme que le Roi suprême lui a, en quelque sorte, transmis son pouvoir³¹.

C'est pourquoi saint Alphonse de Liguori, rassemblant tous les témoignages des siècles précédents, écrit avec grande piété : « Puisque la Vierge Marie a été élevée à la dignité si haute de Mère de Dieu, c'est à bon droit que l'Eglise lui a décerné le titre de Reine³². »

2. LA ROYAUTÉ DE MARIE DANS LA LITURGIE ET L'ART.

La sainte liturgie, qui est comme le fidèle miroir de la doctrine transmise par les anciens et crue par le peuple chrétien à travers les âges, soit en Orient, soit en Occident, a toujours chanté et chante encore sans cesse les louanges de la Reine des cieux.

²⁶ ILDEPHONSE DE TOLÈDE, *Sur la virginité perpétuelle de la B.V.M.*, P.L. XCVI, 58 AD.

²⁷ ST MARTIN I, Lettre XVI, P.L., LXXXVII, 199-200 A.

²⁸ ST AGATHON, P.L., LXXXVII, 1221 A.

²⁹ HARDOUIN, *Actes des Conciles*, IV, 234, 238, P.L., LXXXIX, 508 B.

³⁰ SIXTE IV, Bulle *Cum praeexcelsa Domine*, 28 février 1476.

³¹ BENOIT XIV, Bulle *Gloriosæ*, du 27 septembre 1748.

³² ST ALPHONSE, *Les gloires de Marie*, p. I, c. I, 1.

QUELQUES DOCUMENTS

De l'Orient retentissent ces accents fervents : « O Mère de Dieu, aujourd'hui tu as été transportée au ciel sur les chars des Chérubins, les Séraphins sont à ton service, et les bataillons des armées célestes s'inclinent devant toi ³³. »

Et ceux-ci : « O juste, ô très heureux (Joseph), à cause de ton origine royale, tu as été choisi entre tous pour époux de la Reine pure, qui enfantera merveilleusement le Roi Jésus ³⁴. » De même : « Je dirai un hymne à la Mère Reine, et je m'approcherai d'elle avec joie pour chanter dans l'allégresse ses merveilles... O Souveraine, notre langue ne peut te chanter dignement, parce que tu es plus élevée que les Séraphins, toi qui as engendré le Christ-Roi... Salut, ô Reine du monde, salut, ô Marie, Souveraine de nous tous ³⁵. »

Dans le Missel éthiopien, on lit : « O Marie, centre de l'univers... Tu es plus grande que les Chérubins aux yeux innombrables et que les Séraphins aux six ailes... Le ciel et la terre sont entièrement remplis de ta sainteté et de ta gloire ³⁶. »

L'Eglise latine chante la vieille et très douce prière du *Salve Regina*, et les joyeuses antiennes : *Ave, Regina cælorum, Regina cæli, lætare*, celles aussi que l'on récite aux fêtes de la Sainte Vierge : « La Reine s'est assise à ta droite en vêtement d'or couvert d'ornements variés ³⁷ »; « Aujourd'hui, la Vierge Marie est montée aux cieux ³⁸... réjouissez-vous, car elle règne avec le Christ à jamais ³⁹. »

Il faut y ajouter, entre autres, les litanies de Lorette, qui invitent tous les jours le peuple chrétien à saluer plusieurs fois Marie du titre de Reine. De même, il y a bien des siècles que les chrétiens méditent sur l'Empire de Marie qui embrasse le ciel et la terre en évoquant le cinquième mystère glorieux du Rosaire, que l'on peut appeler la couronne mystique de la Reine du ciel.

Enfin, l'art basé sur les principes chrétiens et inspiré de leur esprit, interprétant exactement depuis le Concile d'Ephèse la piété authentique et spontanée des fidèles, représente Marie en Reine et en Impératrice, assise sur un trône royal, ornée d'insignes royaux, ceinte d'un diadème, entourée d'une cohorte d'anges et de saints, montrant qu'elle domine non seulement la nature et ses forces, mais aussi les tentations de Satan. L'iconographie, pour traduire la dignité royale de la Bienheureuse Vierge Marie, s'est enrichie à toutes les époques d'œuvres d'art de la plus grande valeur; elle est même allée jusqu'à représenter le divin Rédempteur ceignant le front de sa Mère d'une couronne éclatante.

³³ *De la liturgie arménienne* : fête de l'Assomption, hymne des Matines.

³⁴ Des menées (rite byzantin) : Dimanche après Noël, au Canon, à Matines.

³⁵ *Office de l'hymne Akathiste* (rite byzantin).

³⁶ *Missel éthiopien*, Anaphore de Notre Dame.

³⁷ *Bréviaire romain*, verset du sixième répons.

³⁸ *Fête de l'Assomption* : hymne des Laudes.

³⁹ *Ibid.*, à *Magnificat*, 2^{des} vêpres.

Les Pontifes romains n'ont pas manqué de favoriser cette dévotion populaire en ornant souvent d'un diadème, de leurs propres mains ou par l'intermédiaire de légats pontificaux, les images de la Vierge déjà remarquables par le culte public qu'on leur rendait.

3. LES ARGUMENTS THÉOLOGIQUES

LA MATERNITÉ DIVINE DE MARIE

Comme Nous l'avons indiqué plus haut, Vénérables Frères, l'argument principal sur lequel se fonde la dignité royale de Marie, déjà évident dans les textes de la tradition antique et dans la sainte liturgie, est sans aucun doute sa maternité divine. Dans les Livres Saints, en effet, on affirme du Fils qui sera engendré par la Vierge : « Il sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père, et il régnera dans la maison de Jacob éternellement, et son règne n'aura pas de fin ⁴⁰ »; en outre, Marie est proclamée « Mère du Seigneur ⁴¹ ». Il s'ensuit logiquement qu'elle-même est Reine, puisqu'elle a donné la vie à un Fils qui, dès l'instant de sa conception, même comme homme, était, à cause de l'union hypostatique de la nature humaine avec le Verbe, Roi et Seigneur de toutes choses.

Saint Jean Damascène a donc raison d'écrire : « Elle est vraiment devenue la Souveraine de toute la création, au moment où elle devint Mère du Créateur ⁴² », et l'archange Gabriel lui-même peut être appelé le premier héraut de la dignité royale de Marie.

SA COOPÉRATION A LA RÉDEMPTION

Cependant, la Bienheureuse Vierge doit être proclamée Reine, non seulement à cause de sa maternité divine, mais aussi parce que, selon la volonté de Dieu, elle joua dans l'œuvre de notre salut éternel un rôle des plus éminents. « Quelle pensée plus douce, — écrivait Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire Pie XI, — pourrait-il Nous venir à l'esprit que celle-ci : le Christ est notre Roi non seulement par droit de naissance, mais aussi par un droit acquis, c'est-à-dire par la Rédemption »? Que tous les hommes oublieux du prix que nous avons coûté à notre Rédempteur s'en souviennent : « Vous n'avez pas été rachetés par l'or ou l'argent qui sont des biens corruptables, mais par le sang précieux du Christ, Agneau immaculé et sans tache ⁴³ ». Nous n'appartenons donc plus à nous-mêmes, parce que c'est « d'un grand prix ⁴⁴ que le Christ nous a rachetés ⁴⁵ ».

⁴⁰ *Luc*, I, 32, 33.

⁴¹ *Ibid.*, I, 43.

⁴² ST JEAN DAMASCÈNE, *Sur la foi orthodoxe*, I, IV, c. XIV, P.G., XCIV, 1158 s., B.

⁴³ *I Pierre*, I, 18, 19.

⁴⁴ *I Cor.* VI, 20.

⁴⁵ PIE XI, Lett. Enc. *Quas primas*, A.A.S., XVII, 1925, p. 599.

QUELQUES DOCUMENTS

Dans l'accomplissement de la Rédemption, la Très Sainte Vierge fut, certes, étroitement associée au Christ; aussi chante-t-on à bon droit dans la sainte liturgie : « Sainte Marie, Reine du ciel et Maîtresse du monde, brisée de douleur, était debout près de la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ⁴⁶. » Et un pieux disciple de saint Anselme pouvait écrire au moyen âge : « Comme... Dieu, en créant toutes choses par sa puissance, est Père et Seigneur de tout, ainsi Marie, en restaurant toutes choses par ses mérites, est la Mère et la Souveraine de tout : Dieu est Seigneur de toutes choses, parce qu'il les a établies dans leur nature propre par son ordre, et Marie est Souveraine de toutes choses en les restaurant dans leur dignité originelle par la grâce qu'elle mérita⁴⁷. » En effet : « Comme le Christ pour nous avoir rachetés est notre Seigneur et notre Roi à un titre particulier, ainsi la Bienheureuse Vierge est aussi notre Reine et Souveraine à cause de la manière unique dont elle contribua à notre Rédemption en donnant sa chair à son Fils et en l'offrant volontairement pour nous, désirant, demandant et procurant notre salut d'une manière toute spéciale⁴⁸. »

De ces prémisses, on peut tirer l'argument suivant : dans l'œuvre du salut spirituel, Marie fut, par la volonté de Dieu, associée au Christ Jésus, principe de salut, et cela d'une manière semblable à celle dont Eve fut associée à Adam, principe de mort, si bien que l'on peut dire de notre Rédemption qu'elle s'effectua selon une certaine « récapitulation⁴⁹ » en vertu de laquelle le genre humain, assujetti à la mort par une vierge, se sauve aussi par l'intermédiaire d'une Vierge; en outre, on peut dire que cette glorieuse Souveraine fut choisie comme Mère de Dieu, précisément « pour être associée à lui dans la rédemption du genre humain⁵⁰ »; réellement « ce fut elle qui, exempte de toute faute personnelle ou héréditaire, toujours étroitement unie à son Fils, l'a offert sur le Golgotha au Père Eternel, sacrifiant en même temps son amour et ses droits maternels, comme une nouvelle Eve, pour toute la postérité d'Adam, souillée par sa chute miserable⁵¹ »; on pourra donc légitimement en conclure que, comme le Christ, nouvel Adam, est notre Roi parce qu'il est non seulement Fils de Dieu, mais aussi notre Rédempteur, de même, par une certaine analogie, on peut affirmer également que la Sainte Vierge est Reine, non seulement parce qu'elle est Mère de Dieu, mais aussi parce que, comme une nouvelle Eve, elle fut associée au nouvel Adam.

⁴⁶ *Fête des Sept Douleurs de la Bienheureuse Vierge*, Trait.

⁴⁷ EADMER, *Sur l'Excellence de la Vierge Marie*, C. XI, P. L., CLIX, 508 A B.

⁴⁸ F. SUAREZ, *Sur les mystères de la vie du Christ*, disp. XXII, sect. II (éd. Vivès, XIX, 327).

⁴⁹ ST IRÉNÉE, *Contre les hérésies*, V, XIX, 1, P.G., VII, 1175 B.

⁵⁰ PIE XI, Lett. *Auspicatus profecto*, A.A.S., XXV, 1933, p. 80.

⁵¹ PIE XII, Lett. Enc. *Mystici Corporis*, A.A.S., XXXV, 1943, p. 247.

SA SUBLIME DIGNITÉ

Il est certain qu'au sens plein, propre et absolu, Jésus-Christ seul, Dieu et Homme, est Roi; toutefois, Marie aussi participe à sa dignité royale, bien que d'une manière limitée et analogique, parce qu'elle est la Mère du Christ Dieu et qu'elle est associée à l'œuvre du Divin Rédempteur dans sa lutte contre ses ennemis et le triomphe qu'il a obtenu sur eux tous. En effet, par cette union avec le Christ Roi elle atteint une gloire tellement sublime qu'elle dépasse l'excellence de toutes les choses créées; de cette même union avec le Christ découle cette puissance royale qui l'autorise à distribuer les trésors du royaume du Divin Rédempteur; enfin, cette même union avec le Christ est source de l'efficacité inépuisable de son intercession maternelle auprès du Fils et du Père.

Aucun doute par conséquent que la Sainte Vierge ne dépasse en dignité toutes les créatures et n'ait sur elles toutes, après son Fils, la primauté. « Toi enfin — chante saint Sophrone — tu as dépassé de loin toute créature. Que peut-il exister de plus élevé qu'une telle grâce que toi seule eus en partage par la volonté de Dieu ⁵²? » Et saint Germain va encore plus loin dans la louange : « Ta dignité te met au-dessus de toutes les créatures; ton excellence te rend supérieure aux anges ⁵³. » Saint Jean Damascène ensuite en vient jusqu'à écrire cette phrase : « La différence entre les serviteurs de Dieu et sa Mère est infinie ⁵⁴. »

Pour nous aider à comprendre la dignité sublime que la Mère de Dieu a atteinte au-dessus de toutes les créatures, nous pouvons considérer que la Sainte Vierge, depuis le premier instant de sa conception, fut comblée d'une telle abondance de grâces qu'elle dépassait la grâce de tous les saints. Aussi — comme l'écrivait Notre Prédécesseur Pie IX d'heureuse mémoire, dans sa Bulle *Ineffabilis Deus* — « Bien au-dessus de tous les anges et de tous les saints », le Dieu ineffable « a enrichi Marie avec munificence de tous les dons célestes, puisés au trésor de la divinité; aussi toujours préservée des moindres souillures du péché, toute belle et parfaite, elle a atteint une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'on ne peut en imaginer de plus grande en-dessous de Dieu et que jamais personne, sauf Dieu lui-même, ne réussira à la comprendre ⁵⁵. »

⁵² ST SOPHRONE, *Sur l'Annonciation de la Sainte Vierge*, P.G., LXXXVII, 3228 D, 3242 A.

⁵³ ST GERMAIN, *Homélie II sur la Dormition de la Sainte Vierge*, P.G., XCVIII, 354 B.

⁵⁴ ST JEAN DAMASCÈNE, *Homélie I sur la Dormition de la Bienheureuse Vierge Marie*, P.G., XCVI, 715 A.

⁵⁵ PIE IX, Bulle *Ineffabilis Deus*; Œuvres de Pie IX, I, p. 597-598. Cf. *Maria*, t. III, p. 751-765.

QUELQUES DOCUMENTS

AVEC LE CHRIST, ELLE RÈGNE SUR LES ESPRITS ET LES VOLONTÉS DES HOMMES

En outre, la Bienheureuse Vierge n'a pas seulement réalisé le suprême degré, après le Christ, de l'excellence et de la perfection, mais aussi elle participe en quelque sorte à l'action par laquelle on dit avec raison que son Fils, notre Rédempteur, règne sur les esprits et les volontés des hommes. En effet, si le Verbe opère les miracles et répand la grâce par le moyen de son humanité, s'il se sert des sacrements et des saints comme d'instruments pour le salut des âmes, pourquoi ne peut-il pas se servir de sa Mère très Sainte pour nous distribuer les fruits de la Rédemption? « Vraiment, c'est avec un cœur maternel — ainsi dit encore Notre Prédécesseur Pie IX — que, traitant l'affaire de notre salut, elle se préoccupe de tout le genre humain, ayant été établie par le Seigneur Reine du ciel et de la terre et se trouvant exaltée au-dessus de tous les chœurs des anges et de tous les saints du ciel à la droite de son Fils unique, Jésus-Christ Notre Seigneur; elle obtient audience par la puissance de ses suppliques maternelles, elle reçoit tout ce qu'elle demande et n'éprouve jamais de refus⁵⁶. » A ce propos, un autre de Nos Prédécesseurs, Léon XIII d'heureuse mémoire, déclara que la Bienheureuse Vierge Marie dispose d'un pouvoir « presque sans limite⁵⁷ » pour concéder des grâces, et Saint Pie X ajoute que Marie remplit cet office « pour ainsi dire par droit maternel⁵⁸ ».

UNE DOUBLE ERREUR A ÉVITER

Que tous les fidèles chrétiens se glorifient donc d'être soumis à l'empire de la Vierge Mère de Dieu qui dispose d'un pouvoir royal et brûle d'amour maternel.

Mais, en traitant les questions qui regardent la Sainte Vierge, que les théologiens et les prédicateurs de la parole divine aient soin d'éviter certaines déviations hors du droit chemin pour ne pas tomber dans une double erreur; qu'ils se gardent, et des opinions privées de fondement, dont les expressions exagérées dépassent les limites du vrai, et d'une étroitesse d'esprit excessive quand il s'agit de cette dignité unique, sublime, et même presque divine de la Mère de Dieu, que le Docteur Angélique nous enseigne à lui attribuer « à cause du bien infini qu'est Dieu⁵⁹ ».

Du reste, sur ce point de la doctrine chrétienne comme en d'autres, « la norme prochaine et universelle de la vérité » est, pour tous, le Magistère vivant de l'Église que le Christ a établi « aussi

⁵⁶ *Ibid.*, p. 618.

⁵⁷ LÉON XIII, Lett. Enc. *Adjutricem populi*, A.A.S., XXVIII, 1895-1896, p. 130.

⁵⁸ PIE X, Lett. Enc. *Ad diem illum*, A.A.S., XXXVI, 1903-1904, p. 455. Cf. *Maria*, t. III, p. 765-779.

⁵⁹ ST THOMAS, *Somme Theol.*, I, q. XXV, a. 6, ad. 4.

pour éclairer et expliquer ce qui, dans le dépôt de la foi, n'est contenu qu'obscurément et comme implicitement⁶⁰ ».

4. LA FÊTE DE MARIE REINE

Les monuments de l'antiquité chrétienne, les prières de la liturgie, le sens religieux inné du peuple chrétien, les œuvres d'art, nous ont fourni des témoignages qui affirment l'excellence de la Vierge Mère de Dieu en sa dignité royale; Nous avons aussi prouvé que les raisons déduites par la théologie du trésor de la foi divine confirment pleinement cette vérité. De tant de témoignages cités, il se forme un concert dont l'écho résonne au loin pour célébrer le caractère suprême et la gloire royale de la Mère de Dieu et des hommes, « élevée désormais au royaume céleste au-dessus des chœurs angéliques »⁶¹.

Ayant acquis après de longues et mûres réflexions la conviction que de grands avantages en découleront pour l'Église si cette vérité solidement démontrée resplendit avec plus d'évidence aux yeux de tous, comme une lampe brille davantage posée sur son candélabre, par Notre Autorité apostolique, Nous décrétons et instituons la Fête de Marie Reine que l'on célébrera chaque année dans le monde entier le 31 mai. Nous ordonnons également que, ce jour-là, on renouvelle la consécration du genre humain au Cœur Immaculé de la Bienheureuse Vierge Marie. En elle, en effet, repose un vif espoir de voir se lever une ère de bonheur, où resplendiront la paix chrétienne et le triomphe de la religion.

EXHORTATION A LA DÉVOTION MARIALE

Que tous veillent donc à s'approcher avec plus de confiance qu'auparavant du trône de miséricorde et de grâce de notre Reine et Mère, pour demander le secours dans l'adversité, la lumière dans les ténèbres, le réconfort dans la douleur et les larmes; et surtout qu'ils s'efforcent de s'arracher à la servitude du péché et qu'ils offrent un hommage incessant, pénétré de la ferveur d'une dévotion filiale, au sceptre royal d'une si grande Mère. Que ses sanctuaires soient fréquentés et ses fêtes célébrées par la foule des fidèles; que la pieuse couronne du Rosaire soit dans les mains de tous et que, pour chanter ses gloires, elle rassemble dans les églises, les maisons, les hôpitaux, les prisons, aussi bien les petits groupes que les grandes assemblées de fidèles. Que le nom de Marie plus doux que le nectar, plus précieux que n'importe quelle gemme soit l'objet des plus grands honneurs; que personne ne prononce de blasphèmes impies, signe d'une âme corrompue, contre ce nom brillant d'une telle majesté et que rend vénérable

⁶⁰ PIE XII, Lett. Enc. *Humani generis*, A.A.S., XLII, 1950, p. 569.

⁶¹ Bréviaire romain : *Fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie*.

QUELQUES DOCUMENTS

la grâce de sa maternité; qu'on n'ose même rien dire qui trahisse un manque de respect à son égard.

Que tous s'efforcent selon leur condition de reproduire dans leur cœur et dans leur vie, avec un zèle vigilant et attentif, les grandes vertus de la Reine du ciel, notre Mère bien-aimée. Il s'ensuivra, en effet, que les chrétiens, en honorant et imitant une si grande Reine, se sentiront enfin vraiment frères et, bannissant l'envie et les désirs immodérés des richesses, ils développeront la charité sociale, respecteront les droits des pauvres et aimeront la paix. Que personne donc ne se croie fils de Marie, digne d'être accueilli sous sa puissante protection, si, à son exemple, il ne se montre doux, juste et chaste, et ne contribue avec amour à la vraie fraternité, sans faire de tort à personne, mais en apportant au contraire aide et réconfort.

L'ÉGLISE DU SILENCE

En beaucoup de pays de la terre, des gens sont injustement poursuivis pour leur profession de foi chrétienne et privés des droits humains et divins de la liberté; pour écarter ces maux, les requêtes justifiées et les protestations répétées sont jusqu'à présent restées impuissantes. Vers ces fils innocents et éprouvés, que la puissante Souveraine des choses et des temps, qui de son pied virginal sait réduire les violences, tourne ses yeux de miséricorde dont l'éclat apporte le calme, éloigne les nuées et les tempêtes; qu'elle leur accorde à eux aussi de jouir enfin sans retard de la liberté qui leur est due, pour qu'ils puissent pratiquer ouvertement leur religion, et que, tout en servant la cause de l'Évangile, ils contribuent aussi, par leur collaboration et l'exemple magnifique de leurs vertus qui brilleront au milieu des épreuves, à la force et au progrès de la cité terrestre.

MARIE, REINE ET MÉDIATRICE DE PAIX

Nous pensons également que la Fête instituée par cette Lettre Encyclique, afin que tous reconnaissent plus clairement et honorent avec plus de zèle l'empire clément et maternel de la Mère de Dieu, peut contribuer grandement à conserver, consolider et rendre perpétuelle la paix des peuples, menacée presque chaque jour par des événements inquiétants. N'est-elle pas l'arc-en-ciel posé sur les nuées devant Dieu en signe d'alliance pacifique ⁶²? « Regarde l'arc et bénis Celui qui l'a fait; il est éclatant de splendeur; il embrasse le ciel de son cercle radieux et les mains du Très-Haut l'ont tendu ⁶³. » Quiconque donc honore la Souveraine des anges et des hommes — et que personne ne se croie exempté de ce tribut de reconnaissance et d'amour — l'invoque, comme la Reine très

⁶² Cf. *Gen.* IX, 13.

⁶³ *Eccle.* XLIII, 12-13.

présente, médiatrice de paix; qu'il respecte et défende la paix qui n'est ni injustice impunie ni licence effrénée, mais concorde bien ordonnée dans l'obéissance à la volonté de Dieu; c'est à la conserver et à l'accroître que tendent les exhortations et les ordres maternels de la Vierge Marie.

Vivement désireux que la Reine et Mère du peuple chrétien accueille ces vœux et réjouisse de sa paix la terre secouée par la haine et, après cet exil, nous montre à tous Jésus qui sera notre paix et notre joie pour l'éternité, à vous Vénérables Frères et à vos fidèles, Nous accordons de tout cœur la Bénédiction apostolique comme gage du secours du Dieu tout-puissant et comme preuve de Notre affection.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de la Maternité de la Vierge Marie, le 11 octobre 1954, seizième année de Notre pontificat.

PIE XII, PAPE.

N. B. — Le texte latin de « *Ad cœli Reginam* » se trouve dans l'*Osservatore Romano* du 24 octobre 1954 et la traduction française dans la *Documentation Catholique* du 14 novembre 1954. Le Directeur de la *Documentation Catholique* a bien voulu nous autoriser à reproduire ici le texte français. Nous lui en exprimons notre reconnaissance. Les sous-titres de la *Documentation Catholique* ont été conservés. Pour le texte latin, Cf. A.A.S., 18 nov. 1954, vol. XXI, n° 15, pp. 624-640.